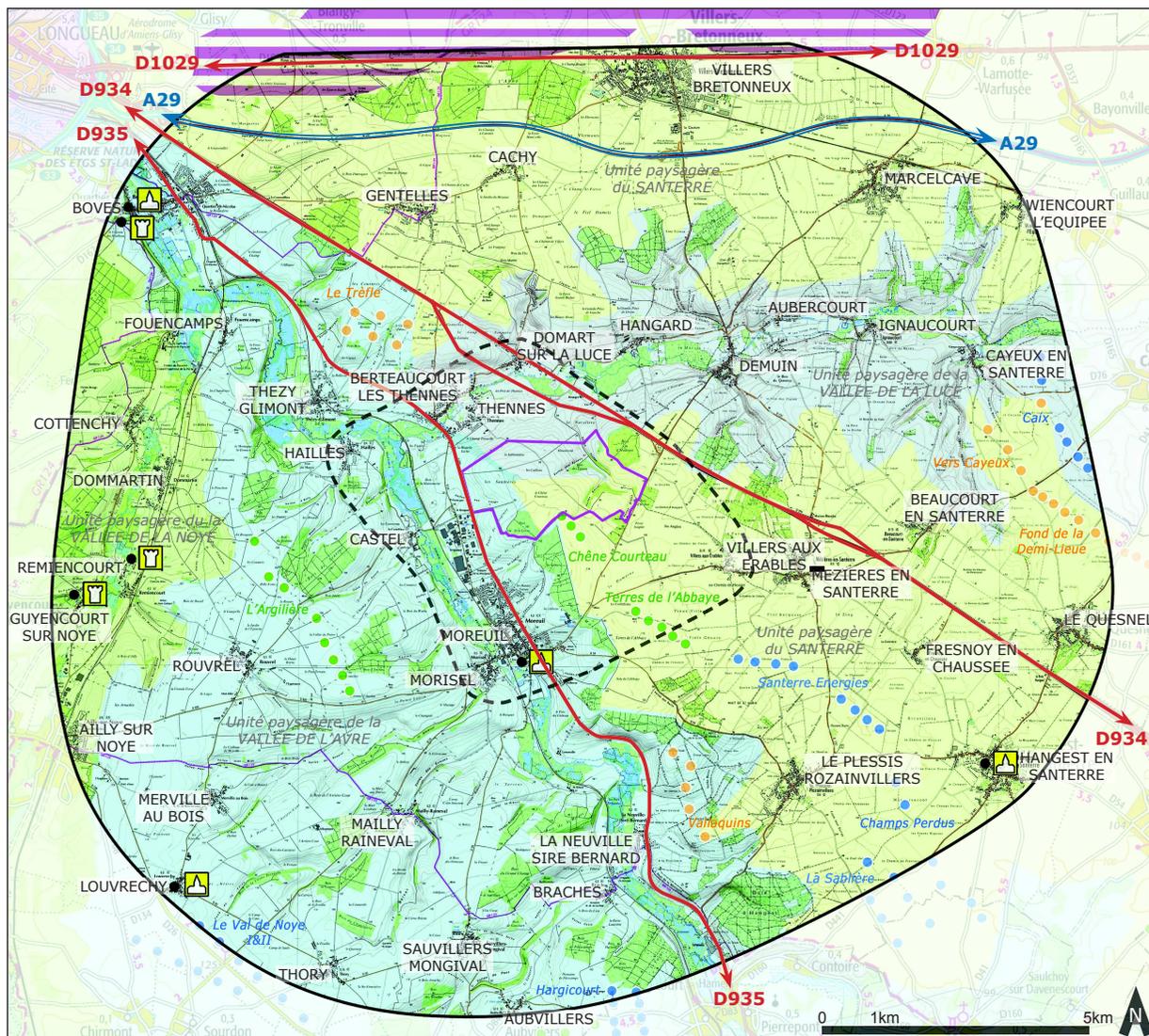


## CHAPITRE III : PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES

### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



Statut des éoliennes arrêté en octobre 2017 :

- en fonctionnement
- PC accordé
- PC en instruction

Carte de localisation des lieux de vie et des principaux axes de circulation à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

L'étude des perceptions visuelles depuis les monuments protégés, les axes de circulation et les lieux de vie proches et très proches du projet de parc éolien de Thennes a plusieurs objectifs :

- > situer l'emprise de l'aire d'étude immédiate dans les champs de visibilité qui s'ouvrent depuis les points de vue.
- > qualifier ces perceptions visuelles en fonction de l'environnement paysager et de l'éloignement de l'aire d'étude immédiate.
- > situer l'emprise de l'aire d'étude immédiate par rapport au contexte éolien proche, afin d'étudier les effets cumulatifs potentiels et de les qualifier (continuité, superposition, encerclement...).
- > déterminer les sensibilités de chaque point de vue étudié vis à vis du projet de parc éolien de Thennes (nulle, faible, modérée, forte, très forte, réhibitoire).

#### **A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on compte plus de 40 bourgs, dans 4 unités paysagères :**

- > 12 bourgs dans l'unité paysagère du Plateau du Santerre, au nord et au sud-est de l'aire d'étude immédiate.
- > 8 bourgs dans l'unité paysagère de la Vallée de la Luce, couvrant une partie de l'aire d'étude immédiate, et s'étendant vers le nord-est.
- > 17 bourgs dans l'unité paysagère de la Vallée de l'Avre, qui couvre une grande partie de l'aire d'étude rapprochée, à l'ouest et au sud du projet.
- > 5 bourgs dans l'unité paysagère de la Vallée de la Noye, à l'est de l'aire d'étude immédiate.

Les bourgs les plus proches forment la zone tampon autour de l'aire d'étude rapprochée.

#### **Un réseau d'axes de circulation important et contrasté :**

- L'aire d'étude rapprochée est traversée de l'est et au nord-ouest par plusieurs grands axes de circulation qui convergent vers l'agglomération d'Amiens :
- > la D934, aménagée en 2 fois 2 voies, sur le tracé d'une ancienne voie romaine traverse le plateau du Santerre et longe l'aire d'étude immédiate par le nord.
  - > la D935 suit la vallée de l'Avre et longe l'aire d'étude immédiate par l'ouest.
  - > l'A29 traverse le plateau du Santerre au nord de l'aire d'étude rapprochée
  - > la D1029 forme la limite nord de l'aire d'étude rapprochée.

Les perceptions des paysages depuis la plupart de ces axes constituent un enjeu paysager de protection, selon l'Atlas des Paysages de la Somme.

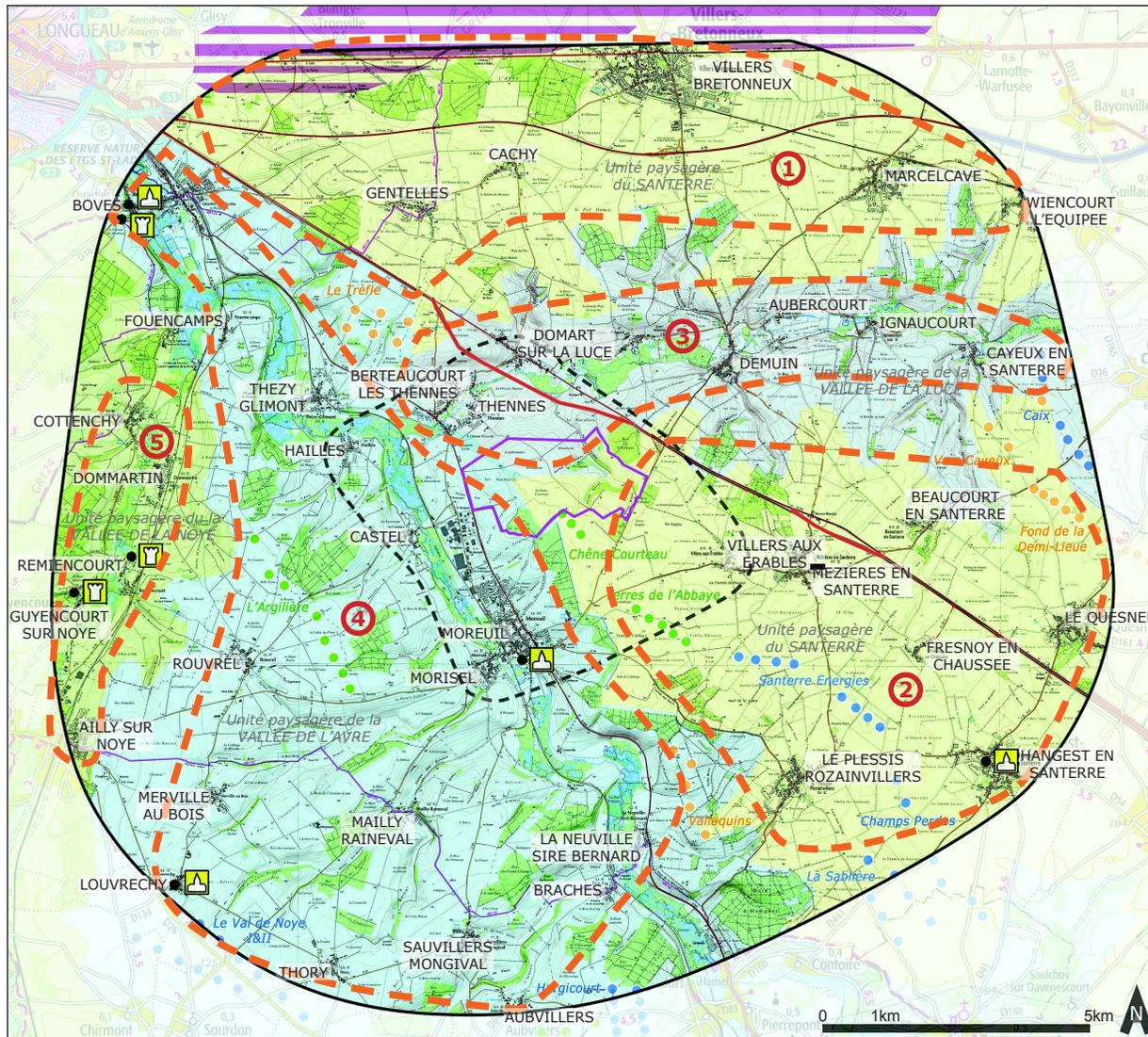
On observe par ailleurs un important réseau de dessertes des bourgs du plateau du Santerre et des vallées de la Luce, de l'Avre et de la Noye. Ce réseau polyétoilé forme une trame dense qui contraste avec les grands axes.

#### **Un contexte éolien riche :**

- > 3 parcs éoliens en service (= 16 éoliennes construites)
- > 3 parcs éoliens dont le PC est accordé (= 15 éoliennes à venir)
- > 3 parcs éoliens en instruction (= 21 éoliennes à l'étude)

#### **Des édifices protégés au titre des Monuments Historiques :**

3 églises et 3 châteaux de l'aire d'étude rapprochée sont inscrits au titre des Monuments Historiques : à Moreuil, Hangest-en-Santerre, Louvrechy, Guyencourt-sur-Noye, Remiencourt et Boves.



#### Les grands bassins de vision de l'aire d'étude rapprochée :

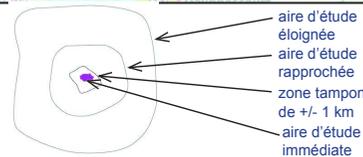
Les champs de visibilité sont traités selon les grandes unités paysagères qui caractérisent l'aire d'étude rapprochée :

- ① au nord de la vallée de la Luce, le plateau du Santerre traversé par l'A29 et limité par la D1019 et la D934.
- ② au sud de la vallée de la Luce, le plateau du Santerre traversé par la D934, et marqué par le développement de parcs éoliens.
- ③ la vallée de la Luce, entre Cayeux-en-Santerre et Thennes, à la confluence avec la vallée de l'Avre.
- ④ la vallée de l'Avre, avec la D935 en fond de vallée entre La Neuville-Sire-Bernard et Boves, et l'ensemble des coteaux vallonnés sur toute la partie ouest/sud-ouest de l'unité paysagère.
- ⑤ la vallée de la Noye entre Ailly-sur-Noye et Cottency.

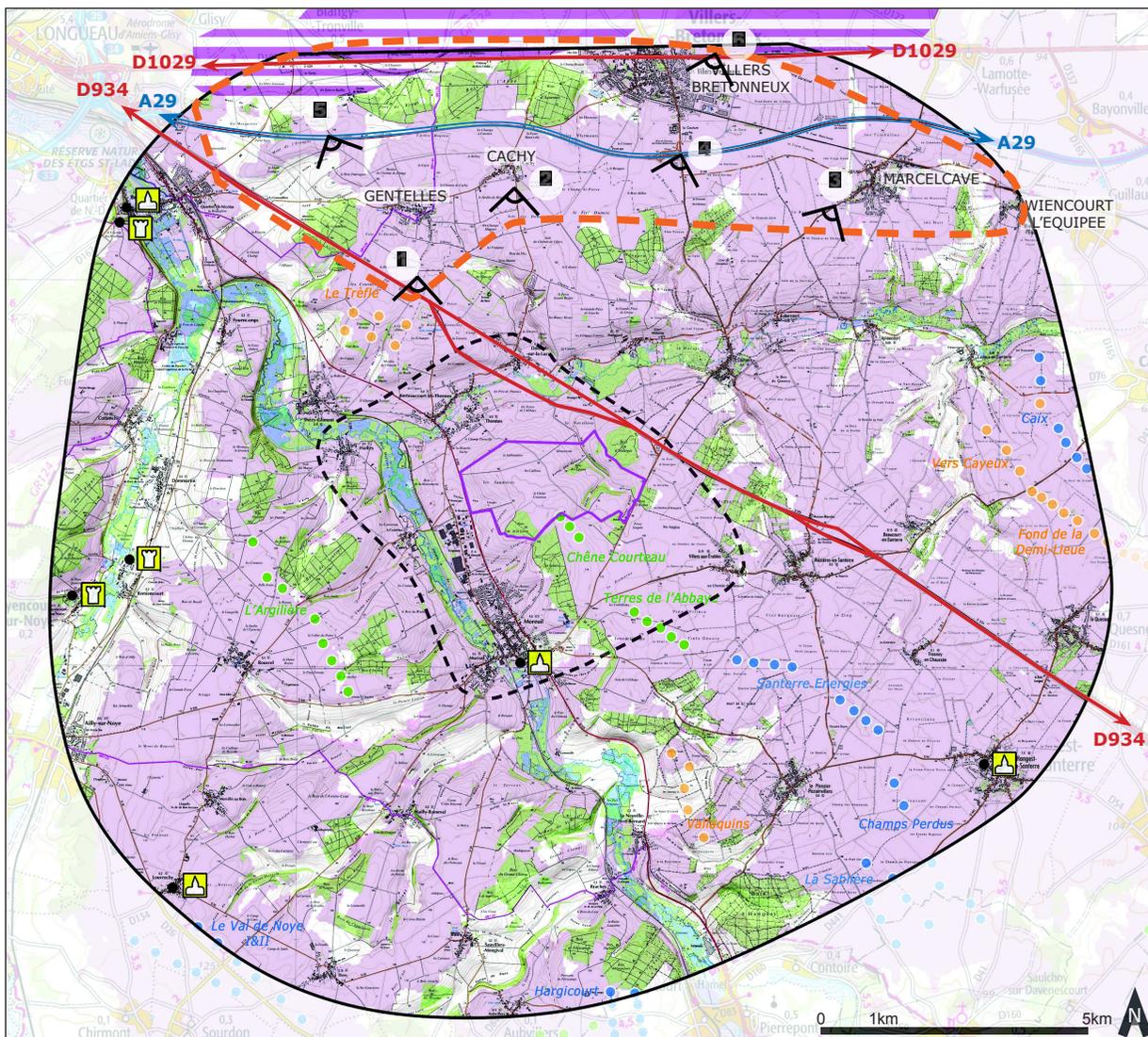
Dans la suite du document, l'étude des perceptions visuelles depuis les lieux de vie, les axes de circulation et le patrimoine protégé, est analysée selon chacun de ces 5 grands bassins de vision de l'aire d'étude rapprochée.

Statut des éoliennes arrêté en octobre 2017 :

- en fonctionnement
- PC accordé
- PC en instruction



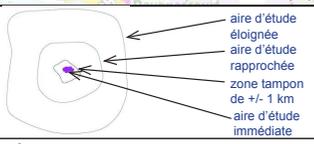
III-A. PLATEAU DU SANTERRE AU NORD DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



Statut des éoliennes arrêté en octobre 2017 :

- en fonctionnement
- PC accordé
- PC en instruction

Aplat ZIV



Carte de localisation des points de vue sur le plateau du Santerre au nord de l'aire d'étude rapprochée

**Caractéristiques paysagères - enjeux paysagers**

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la partie du plateau du Santerre située au nord de la vallée de la Luce s'étend de Wiencourt-l'Equipée à l'est, aux limites de l'agglomération à l'ouest. Ce paysage se caractérise principalement par de grandes parcelles agricoles qui s'étendent à perte de vue. Les panoramas sont larges, les vues sont profondes ; et malgré une apparente homogénéité de ce paysage, des points de repère caractéristiques ponctuent ce plateau agricole :

- > **les silhouettes des villages-bosquets : Gentelles, Cachy, Marcelcave, Wiencourt-l'Equipée.** Depuis ces bourgs, les vues panoramiques sur le plateau s'ouvrent aux entrées et aux sorties de village ; depuis les centres-bourgs, le bâti et les structures végétales limitent les vues dès les premiers plans.
- > **la ville de Villers-Bretonneux, implantée le long de la D1029 à la limite nord de l'aire d'étude rapprochée.**
- > **les repères constitués par les axes de circulation : l'axe de la D1029 et l'axe de la D934 qui reprennent le tracé rectiligne d'anciennes voies romaines, le tracé sinueux de l'A29.** Au sud de Gentelles, la D934 est marquée par des alignements d'arbres qui se découpent sur l'horizon.
- > **quelques boisements ponctuels occupent également les panoramas. Ils se situent le plus souvent au basculement du plateau vers les premières dépressions de la vallée de la Luce.** Là, il peuvent former une ligne boisée continue qui interrompt les grandes parcelles agricoles.
- > **cette partie du plateau du Santerre ne compte pas de parc éolien, mais plusieurs parcs éoliens plus éloignés sont visibles depuis ces points de vue.** A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens en service les plus proches sont : le parc éolien de Caix, et l'ensemble de parcs de Santerre Energies, Champs Perdus et la Sablière, au sud, sur le plateau du Santerre entre la vallée de la Luce et la vallée de l'Avre. D'autres parcs éoliens sont accordés mais non construits ou en instruction ; ils se situent plus particulièrement sur les rebords de plateau en limite des vallées de la Luce et de l'Avre

**Enjeux paysagers liés au projet de Thennes :**  
 L'échelle du grand éolien étant déjà installée dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis la partie nord du plateau du Santerre, c'est principalement l'enjeu lié au cumul de parcs éoliens sur l'horizon sud du plateau qui est mis en évidence.  
 Les points de vue les plus sensibles se situent à l'extérieur des bourgs et, ponctuellement, depuis les axes de circulation principaux.

Atelier des Paysages  
Blaise et Lecuyer  
Paysagistes dplg

### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



➤ Vue panoramique à proximité de la D934, depuis le Chemin des Hailles au sud de Gentelles



➤ Vue panoramique depuis la sortie sud de Cachy, sur la D523

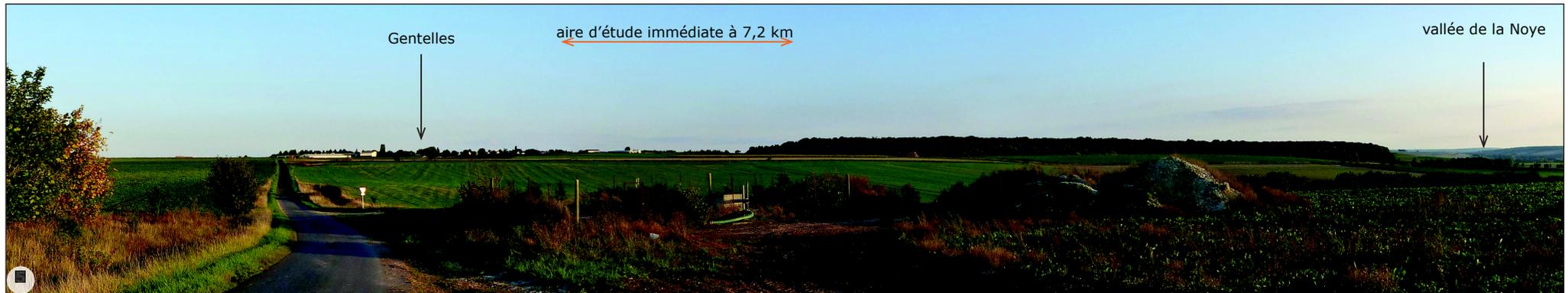


➤ Vue panoramique depuis la sortie sud-ouest de Marcelcave, sur la D42

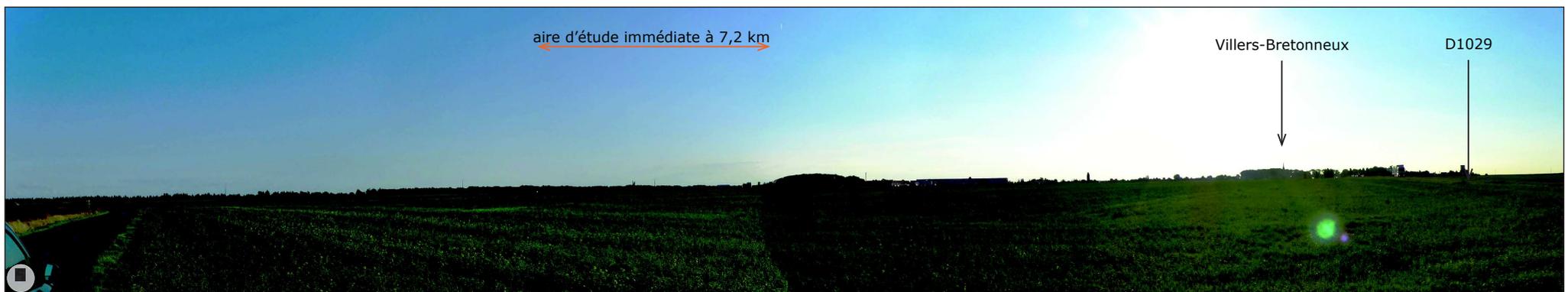
### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



Vue panoramique depuis le franchissement de l'A29 à la hauteur de l'aire de service de Villers-Bretonneux

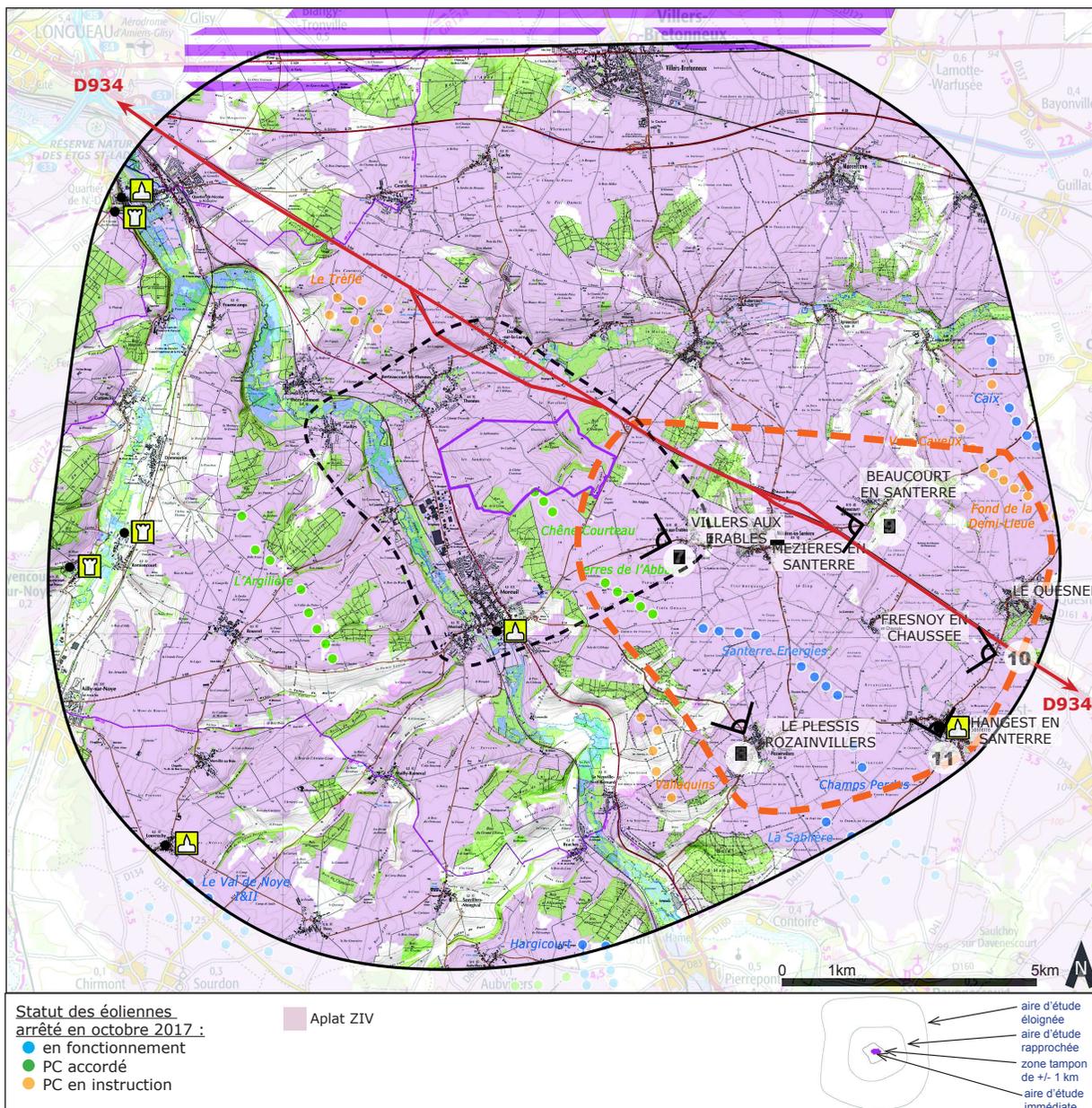


Vue panoramique depuis le franchissement de l'A29 au nord-ouest de Gentelles



Vue panoramique depuis l'entrée est de Villers-Bretonneux, sur la D1029

III-B. PLATEAU DU SANTERRE A L'EST DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



a- Caractéristiques paysagères - enjeux paysagers

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la partie du plateau du Santerre située au sud de la vallée de la Luce s'étend de part et d'autre de la D934. Comme pour la partie nord du Santerre, ce paysage se caractérise principalement par de grandes parcelles agricoles qui s'étendent à perte de vue. Les panoramas sont larges, les vues sont profondes ; et malgré une apparente homogénéité de ce paysage, des points de repère caractéristiques ponctuent ce plateau agricole :

> **les silhouettes des villages-bosquets : Villers-aux-Erables (dans la zone tampon de +/- 1 km), Mézières-en-Santerre, Beaucourt-en-Santerre, Fresnoy-en-Chaussée, Le Plessis-Rozainvillers, Hangest-en-Santerre, Le Quesnel.** L'Atlas des Paysages souligne l'enjeu paysager lié à la perception de ces silhouettes caractéristiques depuis la D934, et à l'équilibre des rapports d'échelle avec le grand éolien.

C'est aux sorties de ces bourgs que s'ouvrent les plus grandes vues panoramiques sur le paysage ; depuis les centres-bourgs, le bâti et les structures végétales limitent les vues aux premiers-plans.

> **cette partie du plateau du Santerre compte plusieurs parcs éoliens proches :** des parcs éoliens en service (principalement l'ensemble de parcs de Santerre Energie, Champs Perdus et la Sablière, au sud) se trouvent dans la plupart des champs de vision qui s'ouvrent depuis les limites des bourgs vers la zone du projet de Thennes. D'autres parcs éoliens sont accordés mais non construits ou en instruction ; ils se situent plus particulièrement sur les rebords de plateau en limite des vallées de la Luce et de l'Avre, et s'ajoutent potentiellement dans les champs de vision.

> **quelques boisements ponctuels occupent également les panoramas. Ils se situent le plus souvent au basculement du plateau vers les premières dépressions de la vallée de l'Avre la Luce.** Là, il peuvent former une ligne boisée continue qui interrompt les grandes parcelles agricoles.

**Enjeux paysagers liés au projet de Thennes :**  
 L'Atlas des Paysages identifie un enjeu lié à la préservation de la perception des silhouettes des villages-bosquets depuis la D934, et de l'attention à porter sur les rapports d'échelle équilibrés avec le grand éolien.  
 Par ailleurs, plusieurs parcs éoliens étant déjà installés et visibles dans la plupart des champs de vision qui s'ouvrent depuis cette partie du plateau du Santerre, c'est principalement l'enjeu lié au cumul de parcs éoliens perçus depuis les lieux de vie proches qui est mis en évidence.  
 Les points de vue les plus sensibles se situent à l'extérieur des bourgs.

### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



➔ Vue panoramique depuis la sortie ouest de Villers-aux-Erables sur la D28



➔ Vue panoramique depuis la sortie nord-ouest du Plessier-Rozainvillers, sur la D54



➔ Vue panoramique depuis la sortie sud de Beaucourt-en-Santerre, sur la D28



➔ Vue panoramique depuis l'intersection de la D934 et de la D41, entre Hangest-en-Santerre et Le Quesnel

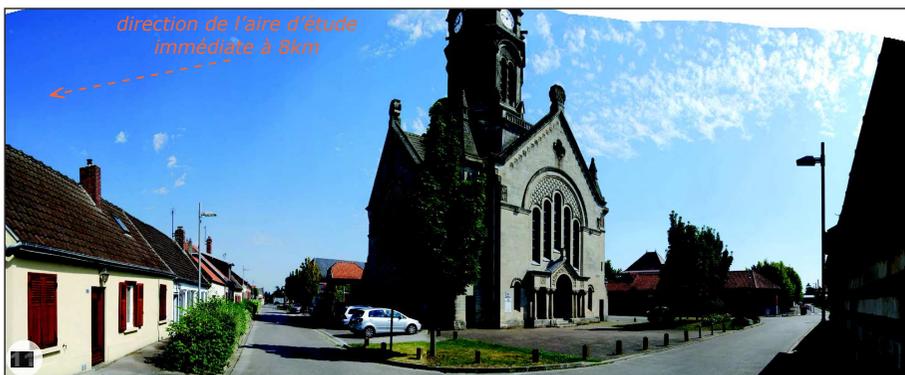
#### b- Caractéristiques patrimoniales - enjeux patrimoniaux

##### EGLISE SAINT-MARTIN DE HANGEST-EN-SANTERRE

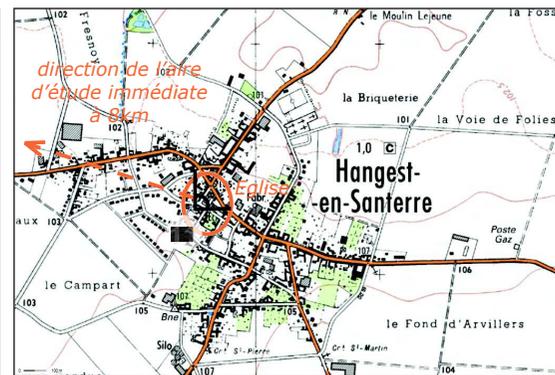
Inscrit Monument Historique

Elément protégé = le décor intérieur

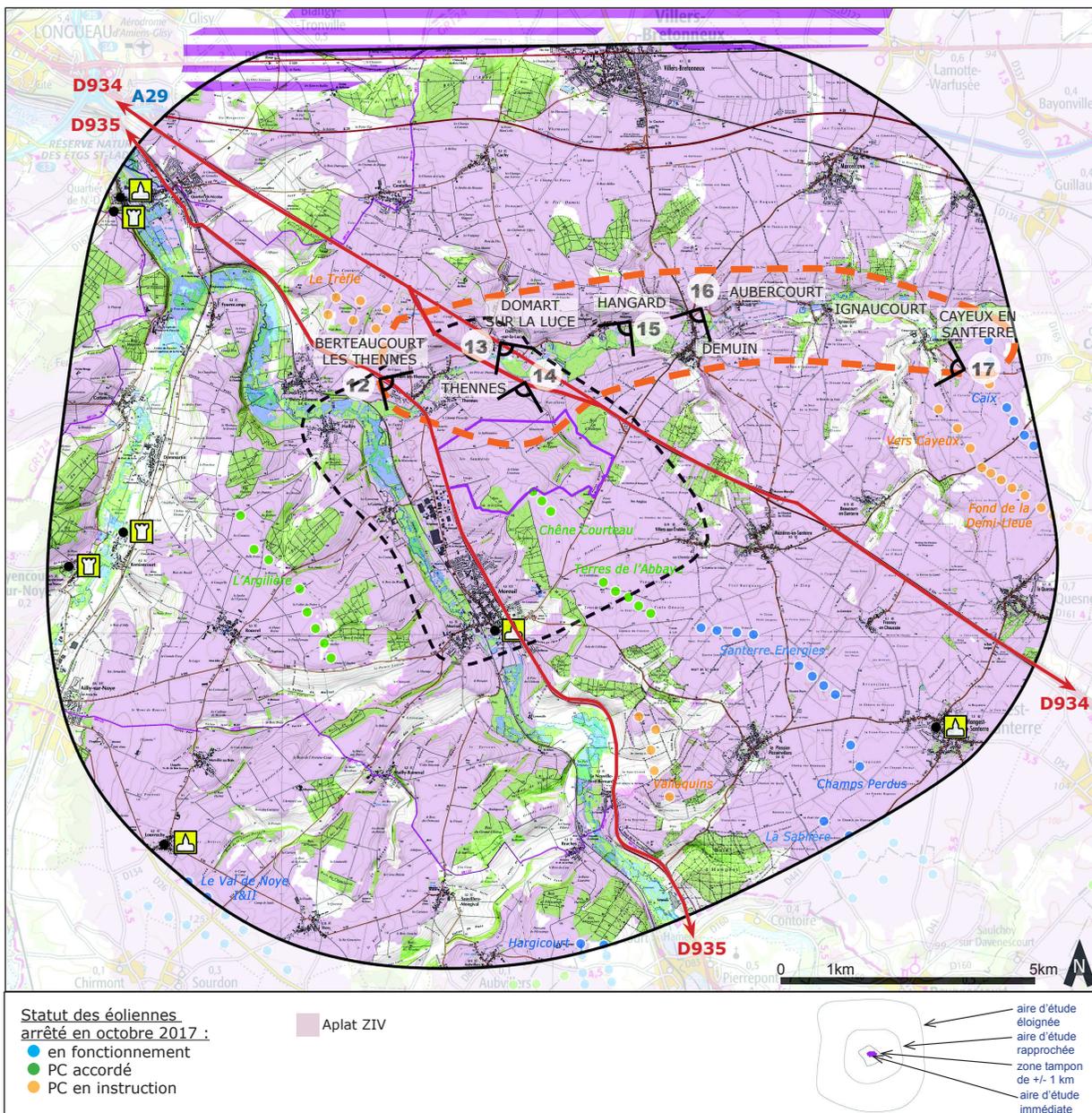
➔ L'église Saint-Martin de Hangest-en-Santerre, monument de la Reconstruction, se trouve au coeur du bourg. Sa protection au titre des Monuments Historiques porte sur son décor intérieur. **La sensibilité de ce monument protégé vis à vis du projet de parc éolien de Thennes est donc nulle.**



➔ Vue panoramique sur l'église de Hangest-en-Santerre depuis le centre-bourg



III-C. VALLEE DE LA LUCE



**a- Caractéristiques paysagères - enjeux paysagers**

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, c'est toute la partie aval de la vallée de la Luce qui est étudiée. Le profil de la vallée est doux. Relativement étroit et encaissé à sa source, il s'élargit et s'adoucit pour atteindre quatre cent mètres de large à l'aval de Cayeux-en-Santerre. «La vallée de la Luce se signale dans les horizons céréaliers du Santerre par une masse boisée, révélant l'humidité d'une dépression et des versants trop pentus pour être mis en culture». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

Plusieurs points de repère caractéristiques jalonnent ce paysage de vallée :

> **Des structures végétales arborées nombreuses et variées : Sur les coteaux, les bosquets et petits bois** qui ponctuent l'horizon et «désignent pour la plupart des poches de résidus tertiaires argileuses, terres plus froides, mal drainées et plus difficiles à cultiver». Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme. Une **végétation de fond de vallée riche et diversifiée**, et un développement progressif **des plantations de peupliers en masse ou en rideaux** qui limitent les vues dégagées vers les plateaux.

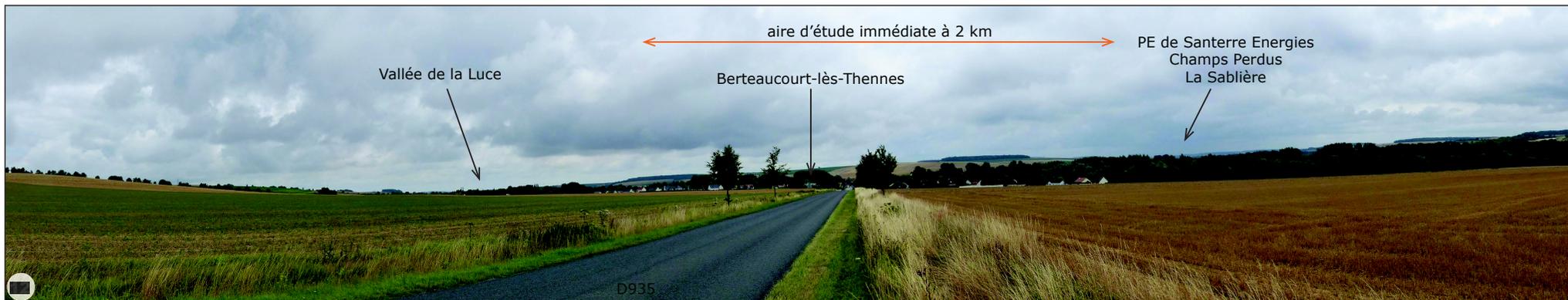
> **un ensemble de bourgs implantés dans la vallée et desservis par plusieurs axes de circulation : Cayeux-en-Santerre, Ignaucourt, Aubercourt, Démuin, Hangard, et les 3 bourgs de Domart-sur-la-Luce, Thennes et Berteaucourt-les-Thennes (dans la zone tampon de +/- 1 km)**. Le plus souvent implantés dans les replis du relief, ces bourgs sont peu visibles de loin ; cependant, depuis les axes de desserte qui traversent la vallée de la Luce, des points de vue panoramiques s'ouvrent depuis ces bourgs vers la zone du projet.

> **L'itinéraire privilégié de découverte de la vallée de la Luce** est la RD76, qui relie Caix à Berteaucourt-les-Thennes. S'y ajoutent la départementale 934 dans la traversée de Domart-sur-la-Luce, et la D935 dans la traversée de Berteaucourt-lès-Thennes, et de Thennes.

> **la vallée de la Luce compte un parc éolien, à la hauteur de Caix, à la limite est de l'aire d'étude rapprochée. Cependant, c'est le contexte éolien perceptible depuis la partie aval de la vallée, à la confluence avec la vallée de l'Avre qui est la plus marquante.** L'ensemble de parcs de Santerre Energies, Champs Perdus et la Sablière, au sud-est sur le plateau du Santerre apparaissent dans les champs de vision les plus dégagés. La proximité avec d'autres parcs éoliens accordés mais non construits (L'Argilière ou Chêne Courteau et Terres de l'Abbaye) ou en instruction (Le Trèfle) amène à identifier des enjeux liés au cumul et à des risques d'encercllement autour de Berteaucourt-lès-Thennes et de Thennes notamment.

**Enjeux paysagers liés au projet de Thennes :**  
**C'est principalement l'enjeu lié au cumul de parcs éoliens et à des risques d'encercllement et de saturation autour des bourgs de Berteaucourt-lès-Thennes et de Thennes qu'il convient d'étudier, afin que le projet de Thennes ne viennent pas accentuer ces effets.**

### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



Vue panoramique depuis la D935 à l'arrivée sur Berteaucourt-lès-Thennes



Vue panoramique depuis le centre-bourg de Domart-sur-la-Luce, sur la D934 à la hauteur de l'église



Vue panoramique depuis l'intersection de la D239 avec la D934 à la hauteur de Domart-sur-la-Luce

### III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE & EFFETS CUMULES



➤ Vue panoramique sur la vallée de la Luce depuis la D76, à l'entrée du bourg de Hangard



➤ Vue panoramique sur la vallée de la Luce à la hauteur de Démuin, depuis la D42



➤ Vue panoramique sur la vallée de la Luce, au basculement vers Cayeux-en-Santerre depuis la D76